

Forum Social Mondial de Tunis – 2015

L'Assemblée de convergence du vendredi 27 mars 2015 sur la liberté de circulation et d'installation et la citoyenneté universelle déclare :

Le combat pour le droit des migrantEs et la citoyenneté universelle est plus que jamais d'actualité au moment où le repli sur soi et la fermeture des frontières s'intensifient dans de nombreux pays du monde. Les politiques répressives mises en place par les pays du Nord et notamment en Europe sont directement responsables chaque année de la mort de plusieurs dizaines de milliers de migrantEs. Face à cette situation insupportable, nous appelons les États, collectivités locales, associations et citoyenNEs à réagir et à proposer des alternatives.

[...]

Le texte suivant sera transmis à l'ONU à l'issue du Forum Social Mondial:

« Nous, organisations et citoyenNEs de la société civile mondiale, réunies à Tunis en mars 2015, appelons les pays du monde à adopter un nouveau traité international sur le droit des migrantEs et la citoyenneté universelle.

Nous considérons la planète comme un patrimoine commun: nul ne choisit ni le lieu ni l'époque, ni le contexte politique, économique et environnemental de sa naissance. La migration, intrinsèquement liée à l'Histoire de l'humanité, est une richesse. Le droit de migrer puise ses racines dans les luttes pour la reconnaissance des droits humains. Il s'appuie sur de grands textes, tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (et notamment son article 13), la Convention Internationale du Droit des travailleurs migrants et de leurs familles, et la Convention de Genève. Nous souhaitons proposer un nouveau traité international qui s'articulerait autour des axes suivants:

- *Aucun être humain n'est illégal.*
- *Les migrantEs doivent être reconnuEs comme des citoyenEs à part entière.*
- *Les migrantEs devront accéder aux mêmes droits civiques et sociaux dans le pays d'accueil que les citoyens nationaux notamment en matière d'éducation, de soins, de travail, de participation à la vie démocratique.*
- *La reconnaissance du droit d'asile comme un droit inaliénable doit être appliqué sans restriction et élargi aux victimes du dérèglement climatique ».*

Organisations signataires :

African Diaspora Forum, Association Malienne des Expulsés, Association Mauritanienne des Droits de l'Homme, Association des Travailleurs Maghrébins de France, ATTAC, CAFSO-WRAG for Development, Centro de Direitos Humanos e Cidadania do Imigrante, Collectif Sans-Papiers CISPM, CRID, CCFD-Terre Solidaire, DIEL France Côte d'Ivoire Mali, Emmaüs International, Espacio Sin Fronteras, Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives, FGM Kenya, FORIM, France Libertés, Grito de los Excluidos, CEDETIM –IPAM, Investig'Action, Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme, Méditerranéen Hope, Organisation pour une Citoyenneté Universelle, Utopia, Voix des femmes migrantes du Maroc, WSR Society, ZRG.

Texte complet produit par l'assemblée de convergence :

<https://fsm2015.org/article/2015/04/08/assemblee-de-convergence-sur-la-liberte-de-circulation-et-dinstallation-et-la>